

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 15 juin 2020 à la Salle de la Crosette

Il est 20h19 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Cette séance se déroule exceptionnellement à la Salle de la Crosette en raison de la pandémie de Covid 19 et des mesures sanitaires à appliquer. L'assemblée prévue en mars 2020 avait d'ailleurs dû être annulée et grâce à la Municipalité, la Crosette a pu être mise à disposition ce soir.

Le bureau du Conseil a reçu 2 démissions : celles de MM. Theo Lasser et Olivier de Vestele. Sur les 5 suppléants qui restaient en lice, 4 ont refusé. M. Luc Markwalder a accepté de rejoindre les rangs du Conseil. Qu'il en soit remercié. Son assermentation se déroulera sous le point de 2 de l'ordre du jour.

1. Appel

Membres présents	33
Membres excusés	4
Membre non excusé	1

Se sont excusés pour cette séance : Christophe Borboen, Séverine Favre, Patrick Goette, Silvie Henzelin-Robles

Non excusée : Capucine Espana

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Assermentation d'un nouveau membre en remplacement d'un membre démissionnaire
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019
- 4) Correspondance
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) Préavis 1/2020 – Demande d'autorisation de reprise par la commune de Denges de l'Association UAPE « les Pirates » avec effet à la rentrée scolaire d'août 2020.
- 8) Comptes et gestion de l'année 2019 et rapport de la commission Gestion-Finances
- 9) Elections statutaires du Conseil Communal :
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 10) Rapport du Président
- 11) Propositions individuelles
- 12) Divers
- 13) Distribution des émoluments

2. Assermentation d'un nouveau membre en remplacement d'un membre démissionnaire

M. TAVERNIER demande à l'assemblée de se lever et prie M. Luc MARKWALDER de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation. Il lui lit le serment stipulé à l'art. 5 du Règlement du Conseil Communal et lui demande de prêter serment en levant la main droite et en disant « Je le promets ». M. TAVERNIER félicite M. MARKWALDER sous les applaudissements de l'assemblée et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Denges.

Le nombre de membres présents passe alors à 34.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 9 décembre 2019 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

4. Correspondance

17.12.2019	Courrier de condoléances à la famille Cottini suite au décès de M. Henri Cottini ancien membre et Président du Conseil
20.12.2019	Réception d'une carte de vœux de l'association Région Morges
06.01.2020	Invitation au Président du Conseil à participer au Repas de Gala du Luc Volleyball et réponse négative du Président
16.01.2020	Réception du courrier de démission, avec effet au 30 janvier de M. Olivier de Vestele
21.01.2020	Réponse à M. De Vestele
22.01.2020	Réception d'une carte de remerciements de la part de Mme Cottini
27.01.2020	Courrier de condoléances à M. Francis Monnin suite au décès de son frère
05.02.2020	Réception d'une carte de remerciements de la part de M. Francis Monnin
13.02.2020	Réception d'un courrier du Service des communes précisant les instructions pour les votations fédérales du 17 mai 2020 (votations qui seront finalement annulées en raison du Covid 19)
27.02.2020	Réception du préavis 1/2020 et nomination de la commission
02.03.2020	Réception du programme du Tir de l'Amitié 2020 et transmission à tous les membres du Conseil
20.03.2020	Réception du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2020
30.04.2020	Réception du courrier de démission, avec effet au 30 avril de M. Theo Lasser
06.05.2020	Réponse à M. Lasser
06.05.2020	Réception des comptes et rapport de gestion 2019
03.06.2020	Réception du rapport de la commission Gestion-Finances
05.06.2020	Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir
09.06.2020	Réception de l'amendement au préavis 1/2020

5. Communications du bureau

Plusieurs membres ont émis le souhait de recevoir la convocation par voie électronique. Par souci de clarté, M. TAVERNIER a contacté la Préfecture qui a précisé que ce mode de faire était possible, mais uniquement pour les pièces annexées à l'ordre du jour. L'ordre du jour doit toujours être envoyé par courrier.

Le bureau du Conseil reviendra dans le courant de l'automne avec une proposition à ce sujet.

2021 sera l'année des élections communales : 1^{er} tour le 7 mars 2021, 2^{ème} tour le 28 mars 2021. M. TAVERNIER lance d'ores et déjà un appel à tous ceux et celles désireux de se représenter et il demande à chacun d'en parler autour de lui afin de motiver des habitants de la commune à s'inscrire sur la liste.

Enfin il ajoute que le traditionnel apéritif se déroulant à l'issue de la séance de ce mois de juin est malheureusement supprimé en raison des restrictions générées par le Covid.

6. Communications municipales et échéancier

En préambule, M. MONNIN relève que la tenue de cette assemblée dans la salle de la Crosette illustre parfaitement la période difficile vécue par la collectivité ces derniers mois et il cite quelques événements marquants s'y rapportant :

Le semi confinement a empêché les seniors – considérés comme personnes à risque – de sortir de leur habitat et profitant du soutien précieux de Mme Andrée ROSAT, tous les seniors ont été contactés téléphoniquement pour bénéficier d'aide éventuelle. Ceux qui en ont fait la demande ont ainsi pu bénéficier de l'appui de bénévoles pour effectuer les courses hebdomadaires. A ce propos, M. MONNIN tient à remercier vivement Mme BRUCHEZ qui a œuvré sans compter dans ce sens. Il adresse également ses vifs remerciements à Mme ROSAT ainsi qu'à la secrétaire communale, Mme GEVISIER qui a aussi effectué des courses pour les aînés. Une agape sera organisée dans le courant de l'été afin d'exprimer de la reconnaissance à toutes ces personnes dévouées.

Le 13 mars 2020, MM. FRANCO et MONNIN ont été sollicités pour une séance d'urgence avec le Directeur des Ecoles et certains municipaux des communes voisines. Dès le 7 mars 2020, les écoles ont été fermées pour lutter contre la propagation du virus. Un service d'accueil scolaire, avec accès sous conditions, a été assuré dans chaque établissement. Les places de jeux ont été fermées. Toutes les réservations des salles communales annulées et la séance du Conseil Communal du 30 mars 2020 n'a pas eu lieu.

Dès le 11 mai 2020, les écoles ont été partiellement ouvertes en respectant les directives du Conseil d'Etat : désinfection de pupitres, poignées, portes et fenêtres, locaux sanitaires (2 x par jour), nettoyage des sols (1 x par jour). Pour ce faire, le personnel d'entretien a dû être renforcé par l'engagement pour une durée limitée d'une personne supplémentaire. Dès le 25 mai les mesures de désinfection ont été allégées à 1 fois par jour. M. MONNIN tient à exprimer ses remerciements à toutes les personnes qui ont collaboré durant cette période.

L'administration communale a également été fermée jusqu'au 11 mai 2020, mais les deux employées sont restées fidèles au poste. Un grand merci à elles pour leur disponibilité sans faille.

M. MONNIN relève que ces mesures exceptionnelles ont généré des coûts additionnels non budgétés, qui impacteront les comptes 2020.

Pour terminer, il précise que la fête du 1^{er} août sera supprimée, comme c'est le cas dans toutes les communes avoisinantes.

Cette période inhabituelle n'a toutefois pas empêché la Municipalité de plancher sur divers projets, notamment un nouveau règlement de Police (responsable M. FRANCO), la rénovation de l'église et la salle de Jardins (responsable M. COLLE), la numérisation des services communaux, une commission a d'ailleurs été nommée pour cette étude.

Le développement de la commune, comprenant notamment le nouveau quartier des Marais et le futur des Ochettes, oblige la Municipalité à renforcer le service de voirie. Une solution sera soumise au Conseil dans le cadre du budget 2021.

Il conclut, sous les applaudissements de l'assemblée, en recommandant à chacun de prendre soin de lui.

7. Préavis 1/2020 – Demande d'autorisation de reprise par la commune de Denges de l'Association UAPE « les Pirates » avec effet à la rentrée scolaire d'août 2020.

M. TAVERNIER invite Mme FLURY POFFET à donner lecture du rapport de la commission ad'hoc avec les conclusions.

Avant d'ouvrir la discussion, il prie M. MONNIN de faire un point de situation sur le financement.

Le syndic précise que l'UAPE est une association de droit public. Elle fait partie du réseau AJEMA qui réunit 37 communes dont Denges. L'AJEMA est constituée de 24 structures d'accueil pré-scolaire, para-scolaire. Il cite quelques communes qui en font partie : Morges, Préverenges, Denges, Echandens, Lonay ainsi que 32 autres communes du district de Morges. Le financement de l'UAPE est constitué de la manière suivante : à hauteur de 30% financement assuré par la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants), par une contribution d'entreprises, à hauteur de 10% par les communes sur la base d'une contribution répartie au nombre d'habitants, à hauteur variable par les communes tenant compte du nombre d'heures des prestations facturées.

Pour Denges, la contribution se monte à environ CHF 300'000.00 selon les années (2019 : CHF 250'000.00). Ce montant est versé à l'AJEMA et le financement est assuré par les autres postes. Les parents participent également en fonction de leurs revenus.

En étant membre du réseau AJEMA, les structures bénéficient d'une garantie de bénéfice. Dès lors, la reprise par la commune de l'UAPE ne changera en aucun cas les diverses modalités expliquées ci-dessus. Les frais apparaissant dans les comptes ne seront pas impactés par cette reprise.

Les coûts supplémentaires engendrés par le COVID 19 seront traités de la même manière, que l'association soit reprise par la commune ou pas. L'interruption forcée due au Covid a généré des problèmes tels que : les employés ont été mis au chômage (avec demande de RHT), les parents ont suspendu leur paiement. La prise en charge de ces deux éléments est en discussion. La Confédération a débloqué 65 Mio pour les crèches privées, mais la question demeure ouverte si l'on parle de structure de droit public. Le Conseil d'Etat Vaudois a débloqué 18,9 Mio pour l'aide à l'accueil de jour des enfants. Cette aide est en cours de définition. Les coûts supplémentaires dus au Covid 19 seront certainement pris en charge par la Confédération, le Canton et vraisemblablement par les Communes.

M. MONNIN réaffirme que quelle que soit la gouvernance de l'UAPE : association ou commune, la répartition des coûts supplémentaire aura lieu de la même manière.

M. TAVERNIER tient à préciser qu'un amendement au préavis 1/2020, reportant sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 plutôt au 1^{er} août 2020, a été déposé par la municipalité. Distribution en est faite. Selon l'article 71 du règlement du Conseil Communal, toute décision peut faire l'objet d'un amendement qui doit être présenté par écrit ou dicté au secrétaire avant d'être mis en discussion. Un amendement peut également être retiré par son auteur

tant qu'il n'est pas voté ou encore être repris par un autre membre de l'assemblée.

La discussion est ouverte, mais personne ne demande la parole.

Le préavis 1/2020 ainsi que son amendement tels que présentés par la Municipalité sont acceptés par 32 voix et une abstention.

8. Comptes et gestion de l'année 2019 et rapport de la commission gestion-finances

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2019, l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2019 des établissements primaires et secondaires de Préverenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2019 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

M. TAVERNIER donne la parole à Mme MENU, Présidente de la commission pour lecture des éléments du rapport, avec les remarques et les conclusions.

Comptes 2019

M. TAVERNIER passe à l'examen des comptes, page par page et ouvre la discussion.

Aucune remarque particulière n'est soulevée si ce n'est une question de M. SCHERZ qui désire connaître le nombre de contribuables sur le territoire communal.

M. MONNIN indique que la commune compte environ 1'600 habitants et 900 contribuables.

Les comptes de l'EPSP ne suscitent également aucun commentaire.

Rapport de gestion 2019

M. TAVERNIER procède à l'examen du rapport de gestion 2019 qui ne soulève aucune question.

Les comptes communaux et des EPSP arrêtés au 31 décembre 2019, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission Gestion-Finances sont acceptés à l'unanimité.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2019 et à la commission Gestion-Finances à l'unanimité.

M. TAVERNIER adresse de chaleureux remerciements à la Municipalité ainsi qu'à la Commission Gestion-Finances pour leur engagement et la qualité de leur travail.

9. Elections statutaires du Conseil Communal

M. TAVERNIER informe l'assemblée que Mme EIGENHER, 1^{ère} vice-présidente qui était pressentie pour reprendre la présidence cette année cède sa place – en raison de son rôle de présidente au sein de l'UAPE jusqu'à la fin de l'année – à M. TAVERNIER qui l'accepte.

Election du/de la Président/e, du/de la 1^{er}/ère Vice-Président/e, du/de la 2^{ème} Vice-Président/e du Conseil :

- **Président du Conseil communal pour l'année 2020-2021**
Candidat élu tacitement : M. Grégoire TAVERNIER
- **1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2020-2021**
Candidate élue tacitement : Mme Karin EIGENHEER

M. Michel Aymard, ne souhaitant pas se représenter au poste de 2^{ème} Vice-Président du Conseil, Mme COLLE propose Mme Estelle DEVILLE qui accepte

- **2^{ème} Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2020-2021**
Candidate élue tacitement : Mme Estelle DEVILLE

Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices) suppléants-(tes)

Sont élus tacitement :

- **Scrutateurs-(trices) pour l'année du 01.07.2020 au 30.06.2021**
Mme Karin MATTHEY-JUNOD et M. Jean-Daniel BULA
- **Scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2020 au 30.6.2021**
Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR

M. TAVERNIER félicite ces personnes pour leur élection.

10. Rapport du Président

Mesdames, Messieurs,

Cette quatrième année de la législature 2016-2021 a été marquée par la pandémie COVID-19 et l'annulation de notre séance du mois de mars.

Les objets traités par notre Conseil ont été la demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 93'600.- destiné à l'éclairage du Chemin du Chaney qui a été accepté par un débat nourri et le budget 2020.

Aujourd'hui, nous avons accepté les comptes 2019, le rapport de gestion et donné décharge à la municipalité et à la commission des finances. Nous avons également accepté la reprise de l'Association UAPE "Les Pirates" dès le 1^{er} janvier 2021.

Nos débats, que ce soit pour le budget, les comptes ou les préavis ont été empreints de respect. Je vous en remercie.

Tous ces travaux ont été possibles par votre engagement et plus particulièrement par l'engagement de la municipalité que je remercie pour la qualité de son travail tout au long de l'année. Sans oublier un chaleureux remerciement à notre secrétaire communale Madame Anne-Sylvie Gevisier toujours de bons conseils et disponible pour nous aider.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidés. Un remerciement tout particulier aux membres de la Commission gestion finances et sa Présidente Mme Pascale Menu pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également les scrutateurs, Madame Mme Karin Matthey-Junod et M. Jean-Daniel Bula pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil communal et plus particulièrement pour les dimanches matins que nous avons passés ensemble au bureau de vote accompagné bien sûr par notre secrétaire du Conseil Française.

Françoise toujours bien présente, que je remercie chaleureusement pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin, je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée cette année et pour la prochaine, je vous souhaite un très bel été.

11. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

12. Divers

Aucune prise de parole n'est demandée.

13. Distribution des émoluments

Le versement des émoluments est désormais effectué sous forme de virement bancaire ou postal.

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21h22.

Le Président

G. Tavernier



La Secrétaire

F. Palpacuer